

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/06/29/2021032573/justel>

Dossier numéro : 2021-06-29/18

Titre

29 JUIN 2021. - Arrêté royal approuvant des modifications aux statuts de Proximus, société anonyme de droit public

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 06-09-2021 page : 94819

Entrée en vigueur : 07-09-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La modification aux statuts de la société anonyme de droit public Proximus, en suite des décisions prises le 21 avril 2021 par l'assemblée générale extraordinaire de Proximus, dont le texte est annexé au présent arrêté, est approuvée.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur après sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). La ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste est chargée de l'exécution du présent arrêté.